

Conclusions de la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières de la CPS

La deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières¹ s'est tenue au siège de la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa, du 12 au 14 novembre 2018. Le soutien financier de l'Australie, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a permis de réunir plus de 58 participants² issus des services nationaux des pêches des États et Territoires membres de la CPS, d'ONG et d'organisations de la société civile ou représentant des partenaires du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et d'autres institutions. Ensemble, ils ont examiné certains des grands enjeux propres aux pêches côtières, afin de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources, d'en améliorer la gestion et de renforcer la sécurité des pêcheurs.

La Conférence technique régionale sur les pêches côtières, dont les travaux sont axés sur les aspects scientifiques, la gestion et le renforcement des capacités, a été rétablie dans un double but : 1) répondre à la nécessité d'organiser une réunion technique régionale dans ce domaine, et 2) rassembler les gestionnaires et les spécialistes scientifiques et techniques des pêches côtières pour débattre des carences et des enjeux propres à ce secteur sur le plan scientifique et technique, ainsi qu'au regard de la gestion. La Conférence accompagne la mise en œuvre de la Stratégie de Nouméa (*Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement*)³ et de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie⁴ et permettra de fournir des informations essentielles pour rendre compte de la situation aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP) au titre du Rapport annuel de situation sur les pêches côtières⁵.

Le format de la Conférence est destiné à favoriser la plus large contribution possible des pays, dans le cadre de discussions en groupes et de séances plénières. Pour la CPS, cette réunion est cruciale pour la planification à long terme, tout en étant d'une grande utilité pour les autres institutions, les ONG et les organisations de la société civile dans la région, ainsi que pour les bailleurs de fonds intéressés par les thématiques de la pêche côtière et du développement durable à l'échelon national ou régional.

Sous réserve de disposer des fonds nécessaires, la CPS prévoit d'organiser chaque année la Conférence, afin que son plan d'action puisse être pris en compte par la Conférence des directeurs des pêches. Pour vérifier qu'elle répond aux besoins et aux attentes des pays membres, une enquête a été réalisée auprès des participants à la fin de la Conférence. Il en ressort qu'ils la jugent très proche (en lui attribuant une note de 4,39 sur 5) de leur réalité professionnelle⁶.



Les participants à la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières de la CPS organisée du 12 au 14 novembre 2018 au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

¹ Les documents de travail et les exposés de la Conférence sont consultables à l'adresse suivante : <https://fame1.spc.int/fr/meetings/241>

² 28 représentants de 18 pays membres et 30 représentants de partenaires du développement, d'ONG et d'organisations de la société civile.

³ https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_2015_New_song_for_coastal_fisheries_VF.html

⁴ <http://purl.org/spc/digilib/doc/xnc9f>

⁵ http://coastfish.spc.int/index.php?option=com_content&Itemid=30&id=467

⁶ <http://purl.org/spc/digilib/doc/y6kse>

Plan d'action de la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières

On trouvera ci-dessous le plan d'action arrêté par la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières à l'intention de la CPS, des pays membres et des parties prenantes concernées⁷.

L'ordre du jour de la Conférence a été mis au point en concertation avec les pays, les administrations et les acteurs non étatiques, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les pêches côtières. Les principales questions soumises aux participants étaient : 1) les suites données au plan d'action issu de la première Conférence⁸, 2) les approches fondées sur le genre et les droits de la personne dans la pêche côtière et l'aquaculture, 3) la sécurité en mer, 4) la gestion des pêcheries d'holothurides, et 5) la définition des enjeux et des priorités pour la prochaine Conférence.

Suites données au plan d'action issu de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières

- Les participants à la Conférence prennent note des progrès réalisés en matière de gouvernance aux échelons régional, national et local depuis la publication, en 2015, de la Stratégie de Nouméa 3 qui met l'accent sur :
- la mise en place de dispositifs régionaux plus solides et mieux coordonnés, notamment l'organisation annuelle de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières elle-même, qui permet désormais d'examiner les enjeux du secteur à tous les niveaux, des agents aux ministres et aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP ;
- l'adoption accrue par les pays de dispositifs institutionnels plus solides dans le secteur de la pêche côtière, se traduisant par la restructuration des institutions ou la mise à plat des politiques et des lois par les gouvernements et les administrations ; et
- le renforcement de la participation des communautés et des populations locales à la gestion de la pêche côtière.

Les participants indiquent que, sans négliger ces avancées, des efforts doivent être déployés pour réduire certaines limites et lacunes importantes des données, qui restreignent la capacité de la région à évaluer des progrès au regard de plusieurs domaines du Rapport de situation sur les pêches côtières présenté chaque année aux ministres et aux dirigeants des pays membres du FIP, conformément aux nouveaux dispositifs régionaux de gouvernance de la pêche côtière.

Les participants relèvent avec satisfaction les remarques de Vanuatu sur l'efficacité des dispositifs de concentration de poissons (DCP) Vatu-ika, ainsi que sa proposition de partager avec d'autres pays océaniques ses connaissances et son expérience sur le mouillage de ces DCP dans les eaux littorales.

Les participants prennent acte de l'éclairage apporté par les représentants des organisations de la société civile, qui soulignent la nécessité :

- de mettre sur pied des mécanismes officiels pour la participation, le dialogue et la contribution des pêcheurs et du secteur halieutique à la définition des priorités, des politiques et des lois relatives à la pêche côtière ;
- d'élaborer des stratégies, des démarches et des outils visant à intégrer la dimension de genre et l'inclusion sociale à la planification, à la gestion et à la gouvernance de la pêche côtière ;
- de garantir la transparence et la responsabilisation des organismes publics et des processus de prise de décision ; et
- d'accroître les budgets publics alloués à la pêche côtière, avec une attention particulière accordée à la gestion communautaire des ressources.

Les participants constatent que les pays océaniques sont de plus en plus nombreux à réaliser des études de marché pour la gestion de la pêche côtière, en sus de la collecte de données de prise et d'effort au débarquement, et **recommandent de tenir compte de plusieurs questions**, notamment :

- la séparation entre la fonction coercitive et le rôle scientifique (enquêtes) des agents des services des pêches ;
- le décalage entre les données du marché et les poissons effectivement débarqués ;
- l'absence de sites centralisés de vente du poisson ;
- le désagrément représenté par la collecte des données pour les commerçants ;
- la nécessité d'utiliser des méthodes statistiques normalisées pour recueillir les données ;
- le besoin d'outils adaptés susceptibles d'alimenter un système centralisé et normalisé de collecte et de stockage des données ; et
- le renforcement des capacités et de la formation en matière de collecte, de stockage et d'analyse des données halieutiques.

Les participants recommandent l'acquisition et l'utilisation de données sur la taille des espèces cibles dans la gestion de la pêche côtière, sans négliger pour autant les données relatives à d'autres paramètres (tels que la taille à maturité).

Les participants préconisent également le partage de données avec d'autres pays, dans le respect d'accords sur leur utilisation, et sous réserve d'agrégation de ces données, afin de protéger la vie privée des personnes interrogées lors des enquêtes ainsi que la localisation des ressources halieutiques vulnérables.

Les participants manifestent leur intérêt pour une base de données sur la législation, les politiques et la réglementation en matière de pêche côtière, aux fins d'information et de comparaison entre les pays. Toutefois, ils demandent davantage d'informations sur les modalités pratiques d'utilisation d'une telle base de données, et recommandent qu'elle soit conviviale et comprenne une analyse juridique du contexte d'application des documents et de la réglementation.

⁷ Les parties prenantes dans le secteur des pêches côtières incluent les partenaires du développement, les établissements de recherche et d'enseignement, la société civile et les acteurs non étatiques.

⁸ <http://purl.org/spc/digilib/doc/oize9>

Les participants notent avec intérêt les résultats des recherches sociologiques présentés par les organisations de la société civile, qui mettent en évidence les perceptions négatives des processus de gestion des ressources halieutiques côtières dans certains pays, ainsi que la nécessité d'un renforcement de la consultation et du dialogue à l'échelon des communautés.

Approches fondées sur le genre et les droits de la personne

Les participants reconnaissent qu'une approche de la pêche côtière centrée sur l'humain :

- découle de l'engagement de la CPS en faveur de la défense des droits de la personne et de la promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale, afin de mettre au premier plan les besoins des plus vulnérables ;
- se compose de deux grands volets, l'un reposant sur les droits, l'autre sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale ;
- propose un cadre conceptuel visant à promouvoir et à encourager les initiatives permettant d'obtenir des résultats équitables grâce à la concrétisation progressive des droits, dans le prolongement des grands principes directeurs du cadre actuel de gouvernance de la pêche côtière établi au titre de la « Nouvelle partition » ; et
- s'appuiera sur la réalisation des objectifs de développement définis dans le cadre de la « Nouvelle partition », notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement des moyens d'existence en milieu rural.

Les participants à la Conférence soulignent la nécessité :

- d'une utilisation cohérente de la terminologie dans l'application d'une démarche centrée sur l'humain dans les pêcheries côtières ;
- d'efforts constants d'éducation et de sensibilisation à tous les niveaux aux questions d'égalité des sexes et des droits de la personne dans le domaine de la pêche côtière ; et
- d'une analyse des données de recherche et des données ventilées par sexe afin d'orienter les politiques et les programmes.

Les participants à la Conférence encouragent vivement la CPS et les pays membres à travailler avec les partenaires du développement afin d'obtenir un soutien complémentaire à l'application d'une démarche centrée sur l'humain dans les pêcheries côtières.

Sauver des vies : la sécurité en mer

Les participants à la Conférence prennent note des sauvetages de vies en mer directement attribuables à des initiatives régionales relativement peu coûteuses, telles que les sacs de survie distribués par la CPS, qui contiennent une balise de localisation personnelle.

Les participants recommandent la mise en place d'initiatives élargies et à plus long terme dans le domaine

de la sécurité en mer, avec une meilleure coordination et l'implication d'autres secteurs et organismes concernés (tels que les conseils insulaires) que les services des pêches. Les travaux à venir concernant la sécurité en mer doivent notamment comprendre la création d'un poste de chargé/e de la sécurité à bord des petites embarcations, la poursuite de l'acquisition et de la diffusion de sacs de survie, l'organisation de formations de formateurs en matière de sécurité à bord des petites embarcations, l'élaboration d'outils de la connaissance dans plusieurs langues, la mise sur pied d'un système centralisé de collecte des données sur les fortunes de mer à l'échelon national, afin de mieux suivre les incidents, ou encore l'adoption d'initiatives et de technologies ayant fait leurs preuves dans d'autres régions, telles que les Caraïbes.

Les participants proposent que le renforcement des capacités en matière de sécurité en mer fasse partie intégrante des efforts de relèvement pour les populations pratiquant la pêche côtière dans les zones touchées par les cyclones.

Gestion des pêcheries d'holothuries

Les participants à la Conférence réaffirment l'importance cruciale des pêcheries d'holothuries pour la région, soulignent la nécessité de contrer le déclin de cette ressource, et notent le manque d'exemples nationaux de gestion réussie de ces pêcheries.

Les participants recommandent une évaluation des démarches et des possibilités de gestion (ventes aux enchères, vente à guichet unique, etc.), afin d'optimiser les retombées économiques et la valeur sociale de ces pêcheries pour les pays membres de la CPS.

Les participants expriment leur soutien au travail de la CPS, qui fournit aux membres des conseils et renforce leurs capacités dans le domaine de la législation ainsi que du suivi, du contrôle et de la surveillance pour la gestion des pêcheries d'holothuries ; ils recommandent la poursuite de ces activités.

Les participants notent que l'ingérence des responsables politiques dans la gouvernance de la pêche à l'holothurie constitue un obstacle important à la bonne gestion de cette activité essentielle.

Les participants proposent à la CPS d'aborder la question de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité avec les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP.

Les participants invitent instamment à fournir aux décideurs les meilleurs conseils et informations scientifiques possibles, de façon à mettre en exergue les conséquences de leurs décisions de gestion pour la durabilité de la ressource.

La CPS, ses membres et les autres parties prenantes sont invités à exploiter pleinement les possibilités offertes par les nouveaux dispositifs institutionnels régionaux pour la pêche côtière, dans le cadre desquels les ministres des Pêches et les dirigeants des pays membres du FIP considèrent désormais chaque année les enjeux de ce secteur, et notamment de l'holothurie.

En outre, **les participants encouragent** l'étude et la diffusion d'informations scientifiques sur les conséquences environnementales de l'épuisement des stocks d'holothuries, afin d'améliorer la sensibilisation à cette question et de modifier le comportement des pêcheurs et des communautés exploitant ces ressources.

Les participants reconnaissent l'importance de l'inclusion sociale pour une bonne gestion des pêcheries d'holothuries, et encouragent vivement la poursuite des efforts déployés pour garantir une participation effective des groupes désavantagés ou marginalisés, notamment les femmes et les jeunes, dans l'élaboration des politiques ou des mesures de gestion.

Les participants à la Conférence, après avoir examiné les droits et les devoirs des pêcheurs et des exportateurs dans le domaine de l'accès aux pêcheries d'holothuries, **appellent de leurs vœux** la limitation de cet accès aux acteurs respectueux des mesures de gestion. À cette fin, **ils recommandent** la définition de critères d'accès, ainsi que le partage d'informations entre les gouvernements et les administrations concernant les antécédents des acteurs présents dans plusieurs pays.

Les participants appellent de leurs vœux une réflexion sur des moyens de subsistance de substitution (tels que les DCP, l'aquaculture, les activités économiques terrestres, etc.) pour compenser les répercussions des mesures de gestion de la pêche à l'holothurie sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des individus et des communautés.

Les participants prennent note de l'appel lancé par Vanuatu en faveur d'une mise à plat des méthodes d'enquête dans le secteur de la pêche à l'holothurie, ainsi que d'un examen des données issues de ces enquêtes et des activités de formation connexes, afin de répondre aux besoins scientifiques (statut des populations, dont estimation de la biomasse, méthodes d'évaluation des stocks, etc.) sous-tendant les mesures de gestion.

Les participants invitent les représentants des services nationaux des pêches à se mettre en rapport avec l'organisme ou le conseil national responsable de l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) afin de définir une position nationale concernant la proposition d'inscription d'espèces d'holothuries sur la liste CITES.

Autres questions et priorités à débattre lors de la prochaine Conférence

Aquaculture et biosécurité aquatique

Les participants à la Conférence reconnaissent l'importance croissante du rôle et de la contribution d'une aquaculture durable pour la région, qu'il s'agisse de la production nationale de poisson ou de la création de moyens de subsistance autres que la pêche, et invitent la CPS à continuer à fournir des conseils à ses membres et à renforcer leurs capacités dans les domaines de l'aquaculture et de la biosécurité aquatique.

Conférences à venir

Les membres de la CPS conviennent que la présidence des futures Conférences techniques régionales sur les pêches côtières sera assurée à tour de rôle par les pays membres plutôt que par la CPS.

Les participants conviennent que les prochaines Conférences dureront plus de trois jours, compte tenu toutefois de la teneur de l'ordre du jour et des possibilités d'enchaînement des réunions, et se prononcent en faveur de l'examen de multiples sujets relatifs à la pêche côtière lors de ces réunions. Chaque séance durera au moins une journée, et davantage de temps sera prévu pour les discussions en groupes. Les participants seront informés à l'avance des sujets abordés et recevront tous les documents pertinents. La CPS déterminera le lieu le plus rationnel sur le plan économique pour l'organisation des futures Conférences.

Pour plus d'informations :

Andrew Smith

Directeur adjoint de la Division pêche,
aquaculture et écosystèmes marins
(Programme pêche côtière), CPS
andrews@spc.int